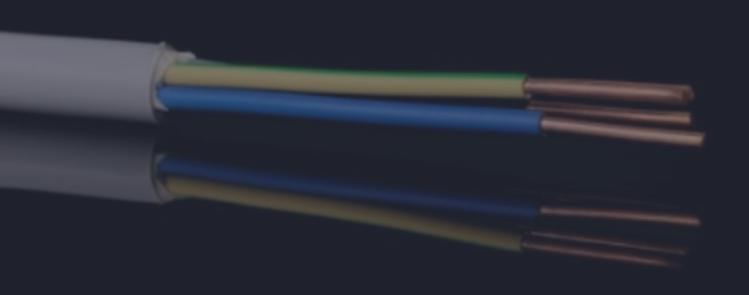


Electricité

Catalogue des formations







Les électriciens chefs de projet en installation et sécurité traitent des projets électriques de manière autonome et sous la surveillance d'une personne du métier. Ils réalisent les contrôles et les mesures électrotechniques selon l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT). Les domaines principaux sont :

- l'installation
- la sécurité électrotechnique
- les activités de contrôle
- la planification (occasionnelle)

Déroulement de la formation

Cours de préparation pour le brevet fédéral – Cette formation se décline en **5 modules** :

Module 1 : Bases techniques

Module 2 : Conduite de projet

Module 3: Planification et traitement technique

Module 4 : Contrôle des installations et de la sécurité

Module 5 : Leadership, communication et gestion du personnel

☐ La réussite de l'examen du Module 1 est primordiale pour pouvoir continuer la formation.

Conditions d'inscription

Sont admis à l'examen professionnel les candidats qui :

- ont un CFC installateur-électricien ou équivalent + 2 ans de pratique sous personne de métier ;
- ont un CFC électricien de montage ou équivalent + 4 ans de pratique



sous personne de métier;

- ont un CFC d'une profession apparentée de la branche électrique selon validation de la Commission AQ ;
- ont réussi les examens de tous les modules ;
- ont effectué un rapport de stage de formation valable;
- ont effectué le paiement de la taxe d'examen.

Aides financières

Les candidats employés par une entreprise valaisanne peuvent bénéficier d'une **subvention de la CPP valaisanne**, sous condition d'avoir cotisé à la CPR une année avant et pendant toute la durée de la formation, et d'avoir suivi au moins 80 % des cours. Plus d'informations.

Les candidats domiciliés hors Valais doivent se renseigner auprès des instances paritaires de leur canton.

De plus, le **SEFRI** prend en charge jusqu'à **50** % **des frais de formation** sous certains conditions. Plus d'informations.

Titre délivré

À l'issue de la formation et après réussite de l'examen, les participants obtiennent le brevet fédéral leur permettant à porter le titre protégé de « Electricien chef de projet en installation et sécurité ».



Prochaine session :	septembre 2026

Туре	Prix
Module 1	CHF 3'900.00
Module 2	CHF 2'400.00
Module 3	CHF 4'400.00
Module 4	CHF 2'900.00
Module 5	CHF 3'300.00

Public cible

CFC installateur-électricien CFC électricien de montage ou équivalent CFC d'une profession apparentée de la branche électrique (selon validation de la commission AQ)

Horaires



Mardi soir – jeudi soir – vendredi après-midi – samedi matin Soirée : 18h30 – 21h20 Matinée : 08h30 – 12h10 Après-midi : 13h30 – 17h10

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction des besoins spécifiques de la classe.

Personne de contact



Mme Myriam Pralong Tél: 027 3027 51 86

Mail: tfc@bureaudesmetiers.ch

Partenaires



EIT.swiss









<u>Module 2</u> Les experts en installation et sécurité électrique occupent généralement des postes de cadres, respectivement à responsabilité. Ils peuvent notamment travailler dans leur propre société, pour une entreprise d'installation ou de contrôle électrique, un bureau de planification, des gestionnaires de réseaux de distribution énergétiques (GRD) ou dans l'industrie.

Ils sont responsables de leurs actions et des projets en tenant compte des aspects techniques, économiques et écologiques. La gestion de projet, la conduite de personnel font également partie des tâches qu'ils doivent être capables d'accomplir.

De plus, cette formation supérieure achevée avec succès est reconnue en tant que personne de métier au sens de l'OIBT et permet donc l'obtention de l'autorisation générale d'installer.

Inscription

: https://www.forsiel.ch/expert-en-installation-et-securite-electrique/

Déroulement de la formation

Les modules sont dispensés par différents instituts de formations répartis en Suisse Romande. L'enseignement est basé sur la directive de formation d'EIT.swiss.

Module 1 : ceff, Moutier

Module 2 : EIT.valais, Sion

Module 3 : CPMB, Colombier

Module 4: Romandie Formation, Paudex

Module final: IFAGE, Genève

Thèmes traités : Planification et traitement technique II

1.M2 Prestations

- 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique

3.M2 Sécurité et règles techniques



- 148 périodes d'enseignement environ
- Examens à blanc -> l'examination officielle des différents modules est réalisée par la CERPE.

Conditions d'inscription

Sont admis à l'examen professionnel les candidats qui :

- Ont passé avec succès l'examen professionnel d'électricien chef de projet en installation et sécurité ou possèdent une qualification équivalente;
- Possèdent un brevet fédéral d'« Electricien chef de projet » selon le règlement du 25 juin 2003 concernant le déroulement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs dans les métiers de l'installation électrique et de la télématique;
- Ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires;
- Remettent le descriptif du travail de diplôme (voir directives);
- Peuvent justifier d'au moins un an de pratique dans la branche correspondante après l'obtention de l'examen professionnel;
- Ont effectué le paiement de la taxe d'examen.

Informations examens

Les examens modulaires sont organisés par la CERPE <u>www.cerpe.ch/#section-examens</u>

Aides financières

Les candidats employés par une entreprise valaisanne peuvent bénéficier d'une **subvention de la CPP valaisanne**, sous condition d'avoir cotisé à la CPR une année avant et pendant toute la durée de la



formation, et d'avoir suivi au moins 80 % des cours. Plus d'informations.

Les candidats domiciliés hors Valais doivent se renseigner auprès des **instances paritaires de leur canton**.

De plus, le **SEFRI** prend en charge jusqu'à **50 % des frais de formation** sous certains conditions. Plus d'informations.

Titre délivré

Les titulaires du diplôme sont autorisés à porter le titre protégé de « Expert en installation et sécurité électrique diplômé ».

Туре	Prix
Module 2	CHF 4'400.00

Public cible

Les candidats qui ont obtenu le brevet d'Electricien chef de projet BE ou BPEL sont admis par ordre d'arrivée.



Horaires

2 ans environ Janvier à septembre (formation répartie, généralement 2 à 4 jours par mois) **Vendredi et samedi** Journée : 08h30 – 16h30

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction des besoins spécifiques de la classe.

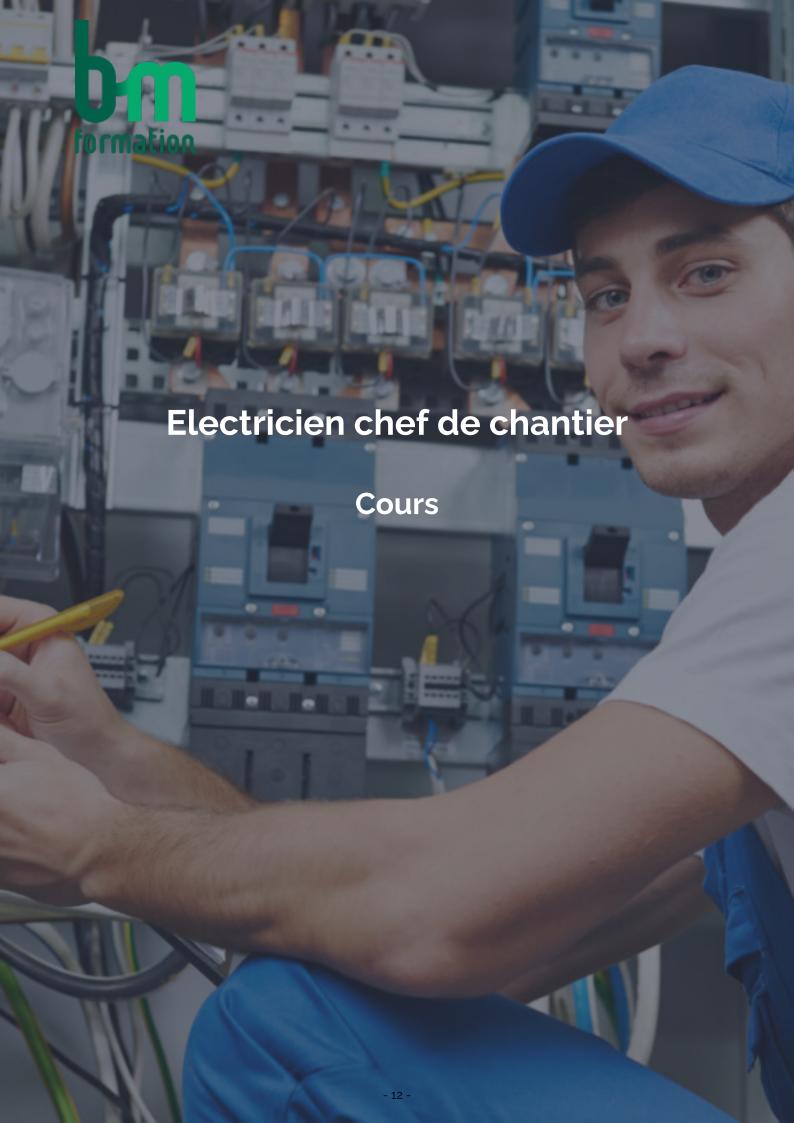
Personne de contact



Mme Myriam Pralong Tél: 027 3027 51 86

Mail: tfc@bureaudesmetiers.ch

Partenaires





Les électriciens chefs de chantier dirigent des projets et des équipes d'installation. Grâce à leurs connaissances techniques en courant fort, en courant faible, en télécommunication et des normes, ils exécutent des installations électriques selon les règles. Ils établissent des plans d'installation, des schémas, des métrés et des rapports en régie. Ils participent aux réunions de chantiers, coordonnent les commandes et proposent des solutions économiques et innovantes.

Déroulement de la formation

Module 1 - Courant faible / télécommunication

- Installation de communication ;
- Téléphonie installation multimédia ;
- ALL-IP:
- Contrôle accès, effraction, incendie :
- Interphonie, vidéo-surveillance;
- Installation télévision (CATV, SAT) :
- FTTH:
- Télématique, composants ;
- Topologie, matériel réseau, supports transmission ;
- Accès réseaux, Internet :
- Mesures, travaux pratiques



Module 2 - Installation courant fort

- Electrotechnique, révision ;
- Moteurs, schématiques ;
- Energie du bâtiment ;
- Eclairagisme;
- Automation domotique (Logo, KNX, Zeptrion)

Module 3 – Normes/Règles de la technique/Sécurité au travail

- Normes NIBT OIBT;
- Info 1000;
- Technique de mesure, contrôles installation, travaux pratiques ;
- Parafoudre, normes 4022;
- Sécurité au travail

Module 4 - Tracé de plans

- Symboles, révision de base ;
- Traçage plans, villa ou petit immeuble, installation domotique, télécommunication :
- Schématique, calculation des puissances



Module 5 - Métré, Calculation - Gestion d'entreprise

Métré, calculation

- Métré d'après CAN ;
- Métrage de diverses installations ;
- Exercices pratiques avec WinProgitel;

Gestion d'entreprise

- Convention collective;
- Facturation travaux en régie, métré ;
- Contrats d'entreprise ;
- Normes SIA:
- Temps d'installation USIE;
- Organisation d'un chantier;
- Calcul d'un prix de vente ;

Module 6 - Examen final: Conduite de chantier

L'examen final ne fait pas l'objet d'un cours spécifique, mais d'un travail personnel que le candidat devra fournir. Il comporte l'élaboration d'un projet entreprise (classeur) et d'un travail écrit (école).



Conditions d'inscription

- Bonnes connaissances des installations électriques du bâtiment acquises au terme de l'apprentissage et la pratique normale de la profession;
- Le détenteur d'un CFC d'électricien de montage doit démontrer d'une activité pratique en Suisse sous la responsabilité d'une personne de métier d'une année avant le début de la formation.

Titre délivré

Les titulaires du certificat sont autorisés à porter le titre de « Electricien Chef de Chantier ».

Prochaine session :	janvier 2026



Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle	CHF 700.00 / par module
Non-cotisant Contribution professionnelle	CHF 1'100.00 / par module

Public cible

- Monteurs-électriciens Installateurs-électriciens
- CFC Planificateursélectriciens CFC Télématicien
- CFC Electricien de montage CFC avec 1 année de pratique avant le début de la formation.

Horaires

2 ans - Formation en cours d'emploi Période de <u>septembre à décembre</u> et de <u>janvier à mai</u> **les samedis matin** de 7h50 à 11h50



Personne de contact



Mme Jennifer Locher Tél : <u>027 327 51 20</u>

Mail: tfc@bureaudesmetiers.ch

Partenaires







Cours



G



Le parc immobilier, responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays, s'appuie majoritairement sur des énergies fossiles. Rapidement, le secteur du bâtiment est amené à remplacer ces chauffages fossiles et à assainir énergétiquement les bâtiments existants en recourant à des énergies renouvelables! Relever ces défis majeurs, requiert des professionnels qualifiés au bénéfice d'une vision globale!

Une rénovation énergétique nécessite l'intervention de plusieurs entreprises de différents domaines de compétences et demande une excellente coordination et des habilités techniques et administratives pointues. Un propriétaire qui veut « passer à l'acte » doit recourir à des spécialistes confirmés.

- Sensibiliser, informer et former les acteurs de terrain.
- Renforcer les coopérations entre ces acteurs dans le contexte de la transition énergétique.
- Uniformiser les messages et augmenter le nombre de rénovations énergétiques durables.
- Acquérir une vision globale de la rénovation énergétique.
- Fournir un conseil global à ses clients.
- Orienter efficacement ses clients.

Conditions d'admission

Bonne expérience pratique (min. 2 ans) dans les secteurs de la construction, de l'énergétique du bâtiment ou de l'immobilier et du domaine bancaire.

Public cible



La formation s'adresse à tous les professionnels concernés par les rénovations énergétiques.

Professionnels avec « expertise ciblée »

Sont notamment concernés les professionnels suivants (liste non exhaustive): les architectes, les couvreurs, les charpentiers, les chauffagistes, les collaborateurs bancaires, les collaborateurs des services techniques des communes, les distributeurs d'énergie, les ferblantiers, les électriciens, les ingénieurs – civils, les installateurs sanitaires, les menuisiers, les professionnels de l'immobilier, les plâtriers-peintres, les surveillants de chantiers, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent avoir assisté au **100% des modules de cours proposés et avoir réussi l'examen final**.

Professionnels avec « expertise globale »

Les professionnels spécialisés avec une grande expérience en énergétique du bâtiment peuvent, sur demande approuvée par le comité de pilotage (COPIL), bénéficier d'une alternative à la formation proposée. Sont notamment concernés par cette condition, les professionnels des métiers suivants (liste non exhaustive) : les bureaux techniques du domaine du bâtiment, les architectes, les ingénieurs thermiciens, les techniciens, les conseillers énergétiques du bâtiment et les experts CECB, tous actifs réguliers dans les conseils liés à des rénovations énergétiques, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre le module 4 et 6 et participer à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final.

Sur dossier, le COPIL décide au cas par cas des éventuelles admissions et/ou exemptions et de leurs modalités.



Informations examens

Examen Module 7 aura lieu sur plusieurs soirs.

L'examen final comprend un QCM de 90 minutes portant sur les connaissances acquises et une présentation orale de 30 minutes. Cette dernière consiste en un conseil de rénovation à un client ; elle est réalisée par les candidats par groupes de 2 personnes.

 Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre les modules 4 et 6 et participer à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final.

Titre délivré

La certification octroyée consiste en une attestation du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis, avec inscription de son bénéficiaire sur une liste officielle publiée au titre de « Facilitateur de rénovations énergétiques » accrédité/e.

Prochaine session :	Printemps 2026
Trochamo session.	1 11116011135 2020



Туре	Prix
Formation complète	CHF 500.00 + 200.00 frais d'examen
Module(s) à choix	CHF 200.00 + 200.00 frais d'examen

Horaires

2 jours et 6 soirées (yc examens) le soir : 18h00 - 21h00/30 la journée : 08h00 - 17h00

Modules

INTRODUCTION ET ADMINISTRATION + CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL ET LÉGISLATION EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION

- Objectifs de la formation
- Informations administratives
- Définitions et notions fondamentales énergétiques
- Contexte national et cantonal
- Situation du parc immobilier en Valais
- Acteurs et chiffres clés
- Lois et Ordonnances cantonales sur les constructions et sur l'énergie



- Rénovations : Procédures, formulaires de mise à l'enquête
- Normes SIA en bref
- Exercices pratiques et discussion

ENVELOPPE THERMIQUE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et utilisation rationnelle de l'énergie
- Liens entre enveloppe et installations techniques
- Energies renouvelables et indigènes
- Exercices pratiques et discussion

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS - CECB

- CECB : bases, utilité et fiabilité
- Principes et modes de calcul
- Experts CECB
- CECB et CECB-Plus dans la pratique
- Exemples de rapport CECB
- CECB-Diagno
- Exercices pratiques et discussion



ASPECTS ÉCONOMIQUES

Module obligatoire

- Subventions cantonales
- Subventions communales
- Impact de la fiscalité sur la rénovation avec l'intervention du Service Cantonal des Contributions
- Droit du bail et de la PPE avec l'intervention d'un professionnel de l'USPI
- Calculs économiques
- Financement d'une rénovation avec l'intervention de spécialistes bancaires
- Exercices pratiques et discussion

TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE NÉGOCIATION ET DE VENTE

- La communication: la porte d'entrée de toute relation humaine
- Relations de confiance
- L'entretien de vente
- La négociation "win-win"
- Défendre son prix et en être fier
- Traitement des objections



CAS PRATIQUES ET EXERCICES

Module obligatoire

- Cas pratiques
- Pièges à éviter
- Discussion et échanges d'expériences
- Préparation à l'examen final

SESSION D'EXAMENS

- Examen écrit (QCM et questions ouvertes) de 90 minutes
- Examen oral en groupe de 2 à 3 candidats de 20-30 minutes

Personne de contact



Mme Jennifer Locher Tél: 027 327 51 20

Mail: tfc@bureaudesmetiers.ch





L'énergie est un bien précieux et avec la transition énergétique, il est devenu indispensable de trouver des solutions alternatives et rapides face à la pénurie programmée. Qui plus est, il manque environ 200 personnes formées à la pose de panneaux solaires en Valais.

Trois associations professionnelles, **EIT.valais**, la **tec-bat** et l'**AVIS**, se sont fédérées sur l'impulsion du Bureau des Métiers en partenariat avec la formation continue cantonale du Service des hautes écoles et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques pour mettre sur pied une formation de Monteur photovoltaïque. Le projet est unique en Suisse car il regroupe, au niveau cantonal, l'ensemble des acteurs concernés par ces défis. A moyen terme, l'idée serait de proposer un module «passerelle» afin de permettre aux personnes en reconversion professionnelle de s'orienter vers ce métier.

A la suite de ce cours, les monteurs en photovoltaïque seront en mesure de travailler de manière autonome dans le montage de panneaux sur les toits.

Conditions d'admission par module

Aide-monteur PV

- Niveau de français minimum requis : C1
- Projet de reconversion professionnelle ou professionnalisation en statut intérimaire

Monteur PV - base

• Niveau de français minimum requis : C1



- CFC sanitaire/chauffagiste/électricien/couvreur ferblantier avec expérience de min. 6 mois sur les toits
- Ou expérience de minimum 1 an dans l'un de ces métiers
- Ou expérience de minimum 1 an en tant que monteur photovoltaïque

Monteur PV - avancé

- Niveau de français minimum requis : C1
- Suivi le cours monteur/euse PV en 2022/2023 ou 2024
- Ou expérience supérieure à 6 mois en planification PV
- Ou expérience supérieure à 1 an en tant que monteur photovoltaïque

Titre délivré

Au terme de la formation, le candidat participe à un examen écrit. S'il réussit, il obtient une attestation de participation et une attestation de réussite reconnue par les Associations professionnelles cantonales ainsi que le Service des hautes écoles/formation continue.



Prochaine session :	Printemps 2026	
---------------------	----------------	--

Type	Prix
Aide-Monteur PV -	CHF 1'850.00
Aide-Monteur PV - non-membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 3'900.00
Monteur PV - base - membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 1'500.00
Monteur PV - base - non-membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 3'000.00
Monteur PV - avancé - membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 1'800.00
Monteur PV - avancé - non-membre (eit.valais/tec- bat/avis)	CHF 3'800.00

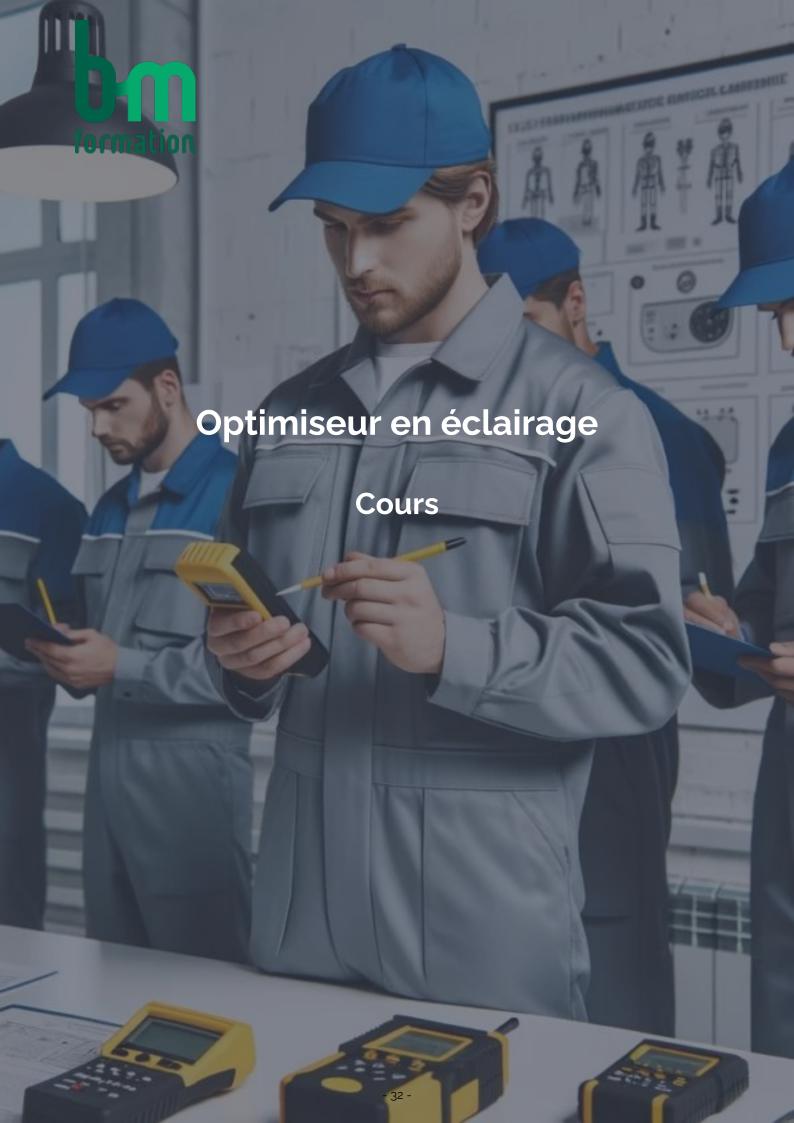


Personne de contact



Mme Jennifer Locher Tél : <u>027 327 51 20</u>

Mail: tfc@bureaudesmetiers.ch





Cette journée de formation s'adresse aux professionnels de l'électricité souhaitant approfondir leurs compétences en matière de maintenance, de régulation et d'optimisation des installations d'éclairage. Elle propose une approche complète, combinant rappels théoriques, méthodologie de diagnostic, planification d'interventions et mise en pratique sur le terrain.

Les participants revoient d'abord les principes fondamentaux de l'éclairage, le fonctionnement et la durée de vie des luminaires, ainsi que les règles relatives aux modifications de systèmes fluorescents. La formation aborde ensuite l'ensemble du processus d'optimisation, du relevé des pièces et mesures de l'éclairement à l'analyse des résultats à l'aide de l'outil OptiLightTool. Les capteurs, systèmes de régulation, paramètres de commande et composants d'installation sont également étudiés en détail. Des ateliers pratiques sont proposés tout au long de la journée pour garantir une application directe des acquis.

Conditions d'inscription

Cette formation est ouverte aux professionnels titulaires d'un CFC de monteur électricien, installateur électricien ou électricien de montage. Elle est également accessible aux planificateurs et aux contrôleurs actifs dans le domaine de l'éclairage. Le nombre de participants est limité à seize personnes. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 25 avril 2025.

Prochaine session :	septembre 2025



Public cible

Le cours s'adresse à toutes les personnes impliquées dans la conception, le contrôle ou la maintenance d'installations d'éclairage. Il est particulièrement adapté aux entreprises qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et intégrer des solutions modernes de régulation et de pilotage de la lumière.

Horaires

La formation est organisée en cours d'emploi, sur une journée complète, le vendredi 23 mai 2025, de 09h00 à 17h00. Elle se déroule au Centre de formation du Bureau des Métiers, à 1950 Sion, sous la conduite de M. Gregory Bartholdi, intervenant pour le compte de la SLG (Association Suisse pour l'Éclairage).

Personne de contact



Mme Jennifer Locher Tél: 027 327 51 20

Mail: tfc@bureaudesmetiers.ch



Bureau des Métiers

Rue de la Dixence 20 1950 Sion

BM Campus

Rue de Oscar-Bider 54 1950 Sion

Handwerkerverband

Brückenweg 12 3930 Visp

Contact

info@bureaudesmetiers.ch tfc@bureaudesmetiers.ch